



128 Boulevard Blanqui
75013 Paris
Tél. 01 40 79 50 00
Fax 01 44 08 69 40

Paris, le 27 juin 2013

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Ces dernières années, les professeurs des écoles ont vu l'exercice de leur droit syndical fortement limité notamment en raison des difficultés à participer aux réunions d'information syndicale. En effet, depuis 2008, les possibilités se sont réduites aux seuls temps annuels consacrés à la concertation (24 heures), et à une partie des animations pédagogiques et à la formation (18 heures).

L'exercice du droit syndical est une affaire sérieuse dont la conquête, transcrite en 1981 par les lois Auroux, constitue un gage pour un dialogue social constructif et revivifié. Dès maintenant, nous estimons qu'il est temps de revenir sur les limitations actuelles du droit syndical imposées aux professeurs des écoles et ce d'autant qu'un nouveau décret du 18 février 2012 fixe pour la fonction publique des nouvelles règles en la matière.

En conséquence, nous vous demandons d'ouvrir des discussions pour améliorer concrètement l'exercice du droit syndical au sein du ministère de l'Education nationale dès la rentrée 2013. Les professeurs des écoles doivent notamment retrouver la possibilité de participer aux réunions d'informations syndicales sur l'ensemble de leur temps de service incluant donc le temps devant élèves.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Sébastien SIHR